N° et Date de parution : 111004 - 04/10/2011
Periodicité : Quotidien
921307-01-03.pdf
Copyright : Afp

Le chef de la PJ de Grenoble mis en examen et laissé libre

PARIS, 4 oct 2011 (AFP) - Le chef de l'antenne grenobloise de la PJ, Christophe Gavat, a été mis en examen mardi, notamment pour "trafic de stupéfiants dans l'enquête sur une affaire de corruption présumée qui ébranle le monde policier, et laissé libre, a-t-on appris de source judiciaire.

Il a également été mis en examen pour "association de malfaiteurs", "vol en réunion" et "détournement de scellés" et placé sous contrôle judiciaire, a-t-on précisé.

L'avocat de M. Gavat, Emmanuel Daoud, a indiqué que les enquêteurs cherchaient à savoir si son client avait récupéré de la résine de cannabis pour rémunérer un informateur, sur ordre de M. Neyret.

"Il l'a contesté tout au long de sa garde à vue. Mon client a respecté la loi pénale de façon rigoureuse", a-t-il dit à l'AFP.

Trois autres policiers étaient "en cours" de présentation devant le juge mardi après midi, a-t-on précisé de source judiciaire. Ils risquent également d'être mis en examen.

Ces trois policiers sont l'adjoint de M. Gavat, le patron de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de Lyon, et un membre de la Brigade des stupéfiants de Lyon.

Après 96 heures de garde à vue, le N.2 de la PJ de Lyon, Michel Neyret, a été mis en examen lundi, notamment pour corruption, trafic d'influence, association de malfaiteurs, trafic de stupéfiants, détournement de biens et violation de secret professionnel, avant d'être écroué à la maison d'arrêt de la Santé.

Sur la base d'écoutes, les enquêteurs soupçonnent notamment M. Neyret d'avoir détourné du cannabis avant son placement sous scellés ou sa destruction, afin de rémunérer des informateurs ou pour le revendre, selon une source judiciaire.

Les interrogatoires lors des gardes à vue ont confirmé l'existence d'un "système de drogue détournée afin de rémunérer les indicateurs", selon une source proche de l'enquête.

jac/ef/ng/df

AFP 041837 OCT 11

Cabinet VIGO